

Montpellier, le 01 septembre 2022

Madame Marie-Noëlle GRENIER-LENCLOS,
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'Education musicale et de Chant Choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Education musicale et de Chant choral
d'Education musicale et de Chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements



Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Inspection
Pédagogique Régionale
Secrétariat
04 67 91 47 10

Dossier suivi par

Marie-Noëlle Grenier-Lenclos
04 67 91 45 25

[marie-noelle.grenier@
ac-montpellier.fr](mailto:marie-noelle.grenier@ac-montpellier.fr)

LETTRE DE RENTREE

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez passé des vacances agréables et reposantes, et tiens à vous souhaiter une excellente année scolaire riche en réussites tout à la fois personnelles et professionnelles. Je souhaite également la bienvenue aux professeurs rejoignant l'académie de Montpellier en cette rentrée.

La présente lettre constitue la déclinaison disciplinaire de la lettre de rentrée commune à l'ensemble des corps d'inspection du second degré de l'académie de Montpellier.

La **poursuite de la mise en œuvre de l'EFCC** (Enseignement Facultatif de Chant Choral), assortie de sa prise en compte dans l'évaluation au DNB, **et celle de la mise en pratique du PPCR** (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), mais également **de la réforme du lycée général et technologique aboutissant dans le secondaire à l'actuel baccalauréat dépourvu de série désormais dans la voie générale**, marqué par un certain nombre de modifications, notamment sur le plan de l'évaluation, ainsi **que cette rentrée la transformation de la DAFPEN en EACF (Ecole Académique de Formation Continue)** visant à accompagner chaque personnel sur le plan de la formation tout au long de la vie professionnelle, représentent les axes majeurs de cette nouvelle année scolaire.

A ces fins, les pratiques pédagogiques sous toutes leurs formes se trouvent plus que jamais au cœur des préoccupations à l'aube de cette nouvelle année scolaire, pour laquelle chacun est invité à expérimenter, inventer, innover, en s'appuyant notamment sur l'outil numérique pour mener des pratiques conciliant cohérence et faisabilité quant à l'esprit des programmes et la mise en œuvre pratique dans la période actuelle.

Je ne peux qu'encourager les professeurs d'Education musicale exerçant en collège et/ou en lycée à construire des projets pédagogiques donnant ensuite lieu à restitution en cours et/ou en fin d'année scolaire, sous des formes variées, permettant d'y puiser des extraits (vidéo par exemple) lors de la Rentrée en Musique suivante.

L'Association Régionale pour l'Expansion des Chorales et Orchestres Scolaires (A.R.E.C.O.S.) a été créée pour promouvoir les chorales et ensembles instrumentaux des établissements de l'Académie et pour aider à la mise en œuvre de rencontres chorales inter-établissements. Association agréée par le Rectorat, l'A.R.E.C.O.S. propose aux établissements qui le souhaitent une aide aux projets qui peut être formalisée par une convention, et prendre diverses formes : subvention, aide aux transports, prêt de matériel, conseil et assistance pour l'élaboration et la gestion du budget, la communication, etc.

Pour inscrire votre projet de rencontre chorale dans la programmation 2022-2023, vous pouvez consulter le padlet de l'ARECOS

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjxxPCUj935AhUL0xoKHabNDVQQFnoECBsQAQ&url=https%3A%2F%2Fpadlet.com%2FArecos&usg=AOvVaw2XMISeuPNJOkU2mwj9l6r8>

et/ou contacter Anne BALSELLS, présidente de l'Association : anne.balsells@ac-montpellier.fr.

PPCR et accompagnement des carrières des enseignants

Je vous rappelle que l'entrée en vigueur du PPCR modifie les finalités des visites et inspections menées pour les personnels titulaires.

PPCR : accélération potentielle de la carrière lors du rendez-vous carrière au 6^{ème}, au 8^{ème} échelon, ou au 9^e échelon, avec avis académique : vous avez été averti(e) sur votre messagerie académique avant les congés d'été pour un RV qui aura lieu au cours de cette année scolaire, avec un délai de quinze jours calendaires entre l'annonce de la venue de l'IA-IPR et la visite effective (observation suivie d'un entretien visant à apprécier l'évolution de l'ensemble de la carrière de professeur(e).

Visite d'accompagnement individuel : une ou des visites en classe réalisée(s) par moi-même ou la professeure chargée de mission d'inspection, Madame Sylvie JACQUET. Cette visite peut être demandée par les professeurs eux-mêmes ou initiée par l'inspection pédagogique afin d'apporter des conseils de nature didactique et pédagogique particulièrement importants avant et entre les différents rendez-vous carrière, mais qui naturellement peuvent être proposées un autre moment de la carrière. Elle est déconnectée de tout avancement et donne lieu à l'émission d'un rapport de visite d'accompagnement. Afin que ces visites puissent être véritablement efficaces, l'idée est d'élaborer un retour réflexif sur la mise en application des conseils donnés pendant les entretiens présents dans les rapports d'inspection antérieurs, et décrire les résultats obtenus par la modification des pratiques pédagogiques spécifiques.

Pour les personnels contractuels, des visites d'inspection ainsi que des formations dédiées à ces personnels sont assurées afin d'apporter des conseils didactiques et pédagogiques, de gestion de classe, visant à améliorer ses pratiques professionnelles. Comme évoqué précédemment, une évolution des pratiques tenant compte des conseils prodigués est attendue entre les différentes visites. Outre des formations transversales, une formation disciplinaire spécifique aux néo-contractuels aura lieu cette année.

Enseignement de la musique au lycée

Vous trouverez ci-après un lien précisant les modalités du contrôle continu depuis la session 2021 du baccalauréat (BO n° 30 du 25 juillet 2019).

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwimitzLkKDKAhXGzIUkHZrbC58QFjAAegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fpid285%2Fbulletin_officiel.html%3Fcid_bo%3D144063&usg=AOvVaw15ngupkOQx_vdx1dP64Z-b

D'autre part, le lien ci-après vous permettant d'accéder aux programmes et ressources d'accompagnement pour les voies générale et technologique du lycée en musique. <https://eduscol.education.fr/cid144164/musique-bac-2021.html>

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal (BO n° 27 du 07 juillet 2022)

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Depuis l'année scolaire 2020-2021, ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence retenus sont :

Pour le champ de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine

Perspective : musique et mondialisation : authenticité, identités, métissage, transformation.

Pour le champ de questionnement : la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace

Perspective : musique : ancrage historique *versus* présence contemporaine.

L'histoire de la musique nous laisse en héritage des œuvres emblématiques qui ont passé le filtre du temps pour parvenir jusqu'à nous. Quelles sont donc leurs spécificités qui les font résister aux évolutions (et révolutions) esthétiques et à celles du goût ? Comment ces œuvres peuvent-elles continuer à s'imposer aux sensibilités contemporaines alors même que celles-ci sont nourries d'une profusion de créations originales relevant d'une diversité considérable d'esthétiques... pour tous les goûts ?

Certains, par l'interprétation, hésitant entre recherche d'authenticité historique et approche originale témoignant d'une sensibilité particulière, sont en quête de l'essence même de l'œuvre. D'autres, par des démarches d'arrangement voire de recréation, s'attachent à l'idée initiale du compositeur pour la développer, parfois la détourner et l'inscrire dans une contemporanéité esthétique susceptible d'émouvoir le public d'aujourd'hui.

Le « prélude BWV 847 » du 1er livre du *Clavier bien tempéré* de Johann Sebastian Bach connaît ainsi une vitalité contemporaine d'une richesse et d'une diversité étonnante. Les interprètes (sur piano, clavecin, accordéon, etc.) en sont nombreux. Mais les arrangements et créations le sont tout autant, l'autorité de la musique du Cantor croisant alors des esthétiques aussi diverses que le rock, la musique électronique, le tango et bien d'autres encore. Apparaissent également des influences plus subtiles lorsque, au détour de l'écoute d'une œuvre d'aujourd'hui, l'auditeur jubile à la découverte d'une parenté imprévue avec une création du passé...

Le programme complémentaire engage ainsi, au départ des multiples vies de ce prélude, à interroger ce qui en fait l'actualité contemporaine. Il permet d'apprécier combien l'interprète est aussi un créateur à sa façon et combien un créateur aujourd'hui est aussi l'interprète d'un compositeur disparu pour qu'il continue à émouvoir la diversité des sensibilités contemporaines. Il conduit enfin à développer l'esprit critique des élèves et leurs capacités de jugement adossés à des travaux de comparaison et de commentaire pouvant donner lieu à de riches débats argumentés.

Œuvres de référence :

- Johann Sebastian Bach, « Prélude n° 2 », BWV 847, *Clavier bien tempéré* ;

Diverses interprétations (Glenn Gould, Sviatoslav Richter, Vikingur Olafsson, Keith Jarrett, Blandine Verlet, etc.). Divers arrangements et créations (Pierre Schaeffer, Jacques Loussier, Canadian Brass band, Mattia Lucchesi, Dimitri Naïditch, Petra Haden, Red Priest, Switched on Baroque, Urban Bang, etc.) ;

- Thomas Enhco & Vassilena Serafimova : *Avalanche* ;

- Genesis : *The Lamb Lies Down On Broadway* (introduction).

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe terminale (BO n° 27 du 07 juillet 2022)

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le programme national est le suivant :

Œuvres de référence

- Jean-Philippe Rameau / Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages » - Production de l'opéra de Paris, octobre 2019 ;
- Jeff Beck, album *You had it coming* (2001) ;
- Robert Schumann, *Carnaval* (extraits) :

- « Prélude » ;
- « Pierrot » ;
- « Arlequin » ;
- « Valse noble » ;
- « Eusebius » ;
- « Florestan » ;
- « Papillons » ;
- « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ;
- « Chiarina » ;
- « Chopin » ;
- « Estrella » ;
- « Intermezzo : Paganini » ;
- « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;

- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

DAAC

La professeure chargée de mission Musique et Musiques actuelles auprès de la DAAC est **Marie ZALCZER**.

L'offre partenariale des services éducatifs

Orchestre et Opéra de Montpellier Languedoc-Roussillon

De nombreuses actions prennent appui sur les services éducatifs de l'orchestre et de l'Opéra de Montpellier (accès à certaines répétitions, visites de l'Opéra, préparations en classe, ateliers vocaux, etc).

Contact Orchestre : France SANGENIS : France.Sangenis@ac-montpellier.fr

Contact Opéra : Guilhem ROSA : Guilhem.Rosa@ac-montpellier.fr

Jazz à Junas

L'association Jazz à Junas programme tout au long de l'année des concerts d'artistes internationaux. Le service éducatif propose d'accompagner les projets artistiques et classes à PAC liées au jazz : rencontres avec des artistes, ateliers ponctuels de pratique musicale (improvisation, percussions, etc.) ou tout autre projet.

Contact : Antony-Guy SAUMANDE antony-guy.saumande@ac-montpellier.fr



Professeur chargé de mission: pierre.branchi@ac-montpellier.fr

Plan Académique de Formation (I-PAF)

J'attire votre attention sur l'extrême importance de la formation continue, fondamentale pour chacun d'entre vous, dans une logique de formation tout au long de la vie, à l'image de nos élèves. Chacun prendra soin de consulter également les nombreuses offres du PAF pour trouver des réponses à des demandes plus ciblées de formations transversales.

Pour l'année 2022-2023, voici ci-dessous les dispositifs concernant spécifiquement l'Education musicale aux quels je vous encourage vivement à vous inscrire sans tarder si ce n'est déjà fait.

1. Inscriptions individuelles

22A0110850 - EMU - **Préparation au CAPES interne d'Education Musicale et Chant Choral - AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE** Objectif : Accompagner les personnels contractuels qui souhaitent passer le CAPES interne d'éducation musicale et chant choral. 94258 Préparation aux épreuves du CAPES interne 24h - HYBRIDE

22A0110003 – EMU - **Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers en éducation musicale - AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE** Objectif : Inclure tous les élèves en cours d'éducation musicale. 92148 L'éducation musicale et son enseignement aux EBEP 9h – HYBRIDE

22A0110004 – EMU - **S'exprimer pendant le cours d'éducation musicale et d'enseignement Facultatif de Chant Choral - N1 - AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE** Objectif : Elaborer la coordination des projets de rassemblement choral. Développer les possibilités vocales de l'enseignant et de l'élève. 92149 Le geste vocal, le chant choral et l'improvisation 9h - HYBRIDE - Niveau 1

22A0110006 – EMU - **L'outil numérique en éducation musicale - N1 - AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE - 2ND DEGRE** Objectif : Apprendre à concevoir des capsules pédagogiques à utiliser dans le cadre de la classe inversée ou au cours de la séquence. 92151 Création de capsule pédagogique 9h - HYBRIDE – Niveau 1

2. Inscriptions à public désigné

22A0110002 – EMU - **L'outil numérique en éducation musicale - PUBLIC DESIGNE - 2ND DEGRE** Objectif : Développer les compétences professionnelles des membres qui le composent et produire des ressources pédagogiques pour les professeurs de l'académie. 92147 Cercle d'études 12h - HYBRIDE - Niveau 2

22A0110621 – EMU - CTEN - **Formation des enseignants non-titulaires - PUBLIC DESIGNE - 2ND DEGRE** Objectif : Acquérir des compétences professionnelles par des apports didactiques et pédagogiques liés l'enseignement de l'éducation musicale. 93747 Enseigner l'Éducation Musicale au collège - Niveau 1 12h - HYBRIDE 93748 Enseigner l'Éducation Musicale au collège - Niveau 2 9h - HYBRIDE 93749 Enseigner l'Éducation Musicale au collège - Niveau 3 12h - HYBRIDE

Pour consulter les dispositifs offerts et vous inscrire individuellement, il suffit de vous connecter sur votre espace Accolad à partir du site académique. L'inscription se fait UNIQUEMENT sur GAIA individuel via Arena (gestion des personnels (utilisez vos identifiants de messagerie académique) **Les inscriptions individuelles pour les formations sont ouvertes du 29 août au 02 octobre 2022 inclus.** Je vous rappelle que les professeurs des établissements privés peuvent s'inscrire à l'adresse précitée, selon le même calendrier.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année scolaire.

Bien cordialement, Marie-Noëlle Grenier-Lenclos, IA-IPR d'Education musicale et chant choral.